

PER
P-508
EX-2
15

Ricouel Roy, ptre.

Vol. IX

NOVEMBRE 1910

N° 3

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Couronné par l'Académie française

SOMMAIRE

Pages

89—Les érables (poésie).....	J. HOÉLLARD, p ^{tre}
91—Langue et nationalité.....	J.-E. PRINCE
97—La loi Lavergne.	
98—A quoi bon le latin ? (suite).....	ADOLPHE GARNEAU, p ^{tre}
105—Questions et Réponses.....	A. R.
111—Le Comité d'étude de Montréal de la Société du Parler français au Canada.....	J. GAUVREAU
114—Lexique canadien-français (suite).....	LE COMITÉ DU BULLETIN
123—Les Livres.....	ADJUTOR RIVARD
125—Revue et Journaux.....	A. R.
127—Sarclures.....	LE SARCLEUR
128—Anglicismes.....	LE COMITÉ DU BULLETIN

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBEC

Éditeur-dépositaire, à Paris : H. CHAMPION, libraire-éditeur, 5, Quai Malaquais.

AVIS

Les membres de la Société du Parler français au Canada sont priés de se rappeler que les séances de l'Assemblée générale ont lieu le *quatrième lundi* de chaque mois, et que tous sont invités à y assister. Ceux qui désirent recevoir, pour chaque séance, une lettre de convocation voudront bien en avvertir le secrétaire.

Les membres de la *Société* et les abonnés du *Bulletin du Parler français au Canada* trouveront, sur la bande du *Bulletin*, la date de la prochaine échéance de leur cotisation ou de leur abonnement. Cette indication sert de quittance à ceux qui sont en règle avec l'administration et rappelle aux autres qu'ils doivent acquitter des arrérages. Cotisations et abonnements sont payables d'avance, le 1^{er} de septembre, pour les 12 mois suivants. La liste des adresses est révisée le 10 de chaque mois.

COMITÉ DU BULLETIN.

Le mois littéraire et pittoresque. Mensuel. Paris, rue Bayard, 5. Abonnement: 14 fr. Sommaire du N^o de Novembre; *Le fils*, par Philippe Henriot; *Le pape Pie VII à Savone*, par Gilbert Stenger; *L'Hôtel-Dieu de Beaune*, par L. Roy; *Le pied*, par Emile Faguet, de l'Académie française; Poésie. *Les cloches de novembre*, par André Balsierre; *Après le départ de l'enfant*, par Gustave Zidler; Roman. *Beau-Casque* (suite), par Ernest Daudet; *Les cimetières des marins*, par Alphonse de Châteaubriand; *Cluny*, par A. Pierrey; *Le palais des mirages*, par A. des Chaumes; Chronique. *Les rois de l'air*, par Le Sénéchal; *Lanternes éteintes*, par Gabriel Aubray; *Professeurs et écoliers*, par Henriot; Pages oubliées. Variétés scientifiques. L'Esprit en France et à l'Etranger.

LES ÉRABLES

I

*Sous les feux empourprés du couchant, à l'automne,
Les grands érables roux sont beaux dans les grands bois.
Les grands érables roux sont beaux comme des rois
Qui devant Dieu, leur Maître, inclinent leur couronne.*

*Sous la grise clarté qui tombe des cieus froids,
L'hiver, lorsque la neige en dansant tourbillonne,
Comme des rois déchus que l'épreuve aiguillonne
Les grands érables blancs, tristes, restent bien droits.*

*J'aime en toutes saisons, Canadiens, vos érables
Si verdoyants, l'été,—l'hiver, si vénérables.
Mais je les aime mieux à l'heure où tout s'endort...*

*Lorsque l'été s'enfuit et que s'en vient novembre,
Quel plaisir d'admirer tout là-bas, de sa chambre,
Sur le fond bleu du soir, leur chevelure d'or !*

II

*Pourquoi donc ces géants dressent-ils vers la nue
Une tête aussi fière et des bras aussi forts ?
Pourquoi des vents rageurs brisent-ils les efforts,
Lorsqu'en hurlant leur meute folle est revenue ?...*

*Sous leur écorce grasse, à peine contenue,
Dès le printemps, leur sève, au bruit de vos transports,
Ruisselante emplira vos tasses à pleins bords.
Mais d'où, Canadiens, sera-t-elle venue ?...*

*Par les nuits de combat, pourquoi sont-ils si durs ?...
Dans la sérénité limpide des jours purs,
Pourquoi si généreux, si tendres, si prospères ?...*

*Ces grands érables roux, ces beaux érables blancs
Puisent leur suc au sol qui but en même temps
L'eau des neiges du ciel et le sang de vos pères !*

J. HOËLLARD,

p^{tr}e Eudiste.

LANGUE ET NATIONALITÉ

Il semble à plus d'un esprit que l'unité de langue pour un pays est le gage absolu de son unité morale. De graves écrivains même l'ont dit : un seul pays, un seul gouvernement, une seule langue.— L'axiome était trop beau pour ne pas flatter le pouvoir, et l'on sait de reste comme souvent il s'en est inspiré.

Rien pourtant n'est moins fondé en fait ou en principe que cette maxime en apparence si sage.

Pour disposer seulement du fait, il suffirait d'ouvrir l'histoire. Aucun pays de quelque importance et ayant joué un rôle dans la civilisation n'a jamais encore réalisé ce *desiratum*—un seul pays, un seul gouvernement, une seule langue.

Du principe que faut-il penser ? Un État ne peut-il vraiment jouir de l'unité morale qui assure le bonheur et la prospérité, sans l'unité de langue ? Sans doute, et la raison en est simple. L'union, la solidarité entre citoyens d'un même pays dépendent d'intérêts particuliers au-dessus desquels plane la sphère de l'État. L'État s'occupe des intérêts généraux de la nation. Il protège les droits, vient au secours des intérêts, mais sans entrer en conflit avec les libertés. Il est même tenu, en vertu de ses fonctions, d'assurer le libre jeu des langues, qui découle du droit naturel.

Mais supposé cette unité infiniment désirable, la question qui se présente est de savoir par quels moyens il convient d'y tendre, s'il est permis d'intervenir dans les faits d'évolution du langage et, au besoin, d'user de la contrainte. Car, c'est jusque là que vont les prétentions. La question est de savoir s'il est permis de refuser à un individu ou à un groupe, à une nationalité, l'usage de sa langue.

L'on veut que, chez nous, non seulement, le pays soit anglais, ce dont pourtant il est difficile de douter, mais que tout le monde y parle une seule langue, à savoir l'anglais. L'on sait combien merveilleusement bonnes sont les intentions puisqu'on

invoque jusqu'à la théologie elle-même pour justifier une telle entreprise. ⁽¹⁾

Mais ce qui rend le problème complexe, ce n'est pas pour le moment la pluralité de langues ou d'idiomes. Les habitants arrivés d'hier dans les vastes plaines de l'Ouest sont aujourd'hui trop peu nombreux et trop peu influents pour faire brèche à ce que j'appellerai les deux grandes langues officielles, le français et l'anglais.

Cependant, le temps ne saurait être long avant que ces vingt-cinq à trente groupes qui habitent déjà l'Ouest ne se soient accrus dans une proportion notable. Admettant que le flot continue ainsi qu'il est parti—160,000 immigrants dans les six mois expirant au 30 juin (Voir Gazette du Travail, N° de septembre, p. 373), qu'advient-il un jour de tous ces éléments ? Laissant de côté l'exemple des États-Unis, dont la situation passée ou présente n'est pas la même que la nôtre, où, d'ailleurs, depuis quelque trente ans, elle a amené des résultats qui font réfléchir, de deux choses l'une : ou le cadre qui renferme chaque groupe ethnique aura reçu des renforts tels qu'il se sera élevé au rang de nationalité, ou de toutes ces races répandues sur la surface du territoire surgira un peuple n'ayant plus qu'un même sentiment, un même esprit, des aspirations communes s'exprimant dans une même langue. Combien laborieuse une telle évolution pourra être, on le devine. L'histoire nous montre les étapes tourmentées par lesquelles les peuples ont passé pour arriver à fixer leur caractère ethnique.

La plupart de ceux qui en dehors de quelques penseurs devisent chez nous de ces problèmes, commettent une erreur incompréhensible. Ils confondent l'effet et la cause. La langue est l'expression d'une société, le produit de sa civilisation. Elle n'en est pas la cause, quoique par réaction sur la culture au moyen des sciences et des lettres elle concourt au progrès général. Elle n'est pas autre chose qu'une conséquence, un effet. La langue est un moyen de communiquer avec nos semblables. C'est donc un produit, un effet beaucoup plus qu'une cause. Il semble qu'une pareille vérité n'a pas besoin d'être démontrée. Redisons-le donc, c'est chez tous les peuples la civilisation, l'instinct de société, le

(1) Instructions de Mgr Fallon à son clergé, en 1910.

besoin de relations entre les hommes qui créent la langue et non la langue qui crée ces choses. « L'individu en tant qu'individu, dit un auteur, n'a pas de langue ; la langue est le *produit* et l'*instrument* d'une société, il en représente les fortunes diverses, il obéit à ses lois, il participe à ses progrès. » ⁽¹⁾

La langue, de plus, est faite par le peuple, non par les faiseurs d'abstractions, encore moins si possible, par les politiciens. On ne fait pas de langue *a priori*, pas plus qu'on ne fait une constitution politique. « Le langage, dit Albert Dauzat, n'est pas un formulaire algébrique de savants : il est essentiellement imagé, expressif, fait par le peuple et pour le peuple. » Et il ajoute : « On n'a pas à le regretter... » ⁽²⁾

Enfin, les derniers philologues—qui sont les premiers—enseignent que ce produit est « inconscient » et « spontané », et que c'est en grande partie un fait d'hérédité.

La conséquence de ces règles est donc que les peuples ont la langue qui convient à leur caractère, à leur état de société, à leurs traditions, à leurs mœurs, à leur mentalité toute entière ; d'où, chercher à leur en imposer une autre est une entreprise insensée, contre nature, une pure utopie, un rêve. Et la conséquence en est encore que si la Providence a voulu des pays, des races et des sociétés différentes, elle a voulu par là même la différence des langues qui les expriment.

La question, à tout prendre, est une question de sociologie et, partant de là, on peut deviner ce que deviendront ces colons qui arrivent dans les provinces nouvelles. Hormis que les groupes qui y affluent se fortifient par le nombre et l'influence, il est à présumer, mais la chose ira d'elle-même, qu'ils s'adapteront aux usages et aux coutumes, aux lois du pays, et finiront par parler le français ou l'anglais, très probablement l'anglais, déjà prépondérant ; car l'expérience, comme la raison, prouve que « deux populations qui cohabitent côte à côte sur un même territoire, *qui ont une civilisation et un état social voisins*, fusionnent infailliblement au bout d'un certain nombre de générations et adoptent une langue commune ». ⁽³⁾ En dépit de la différence souvent très grande de

(1) *Principes de philologie comparée*, par A.-H. Sayce, professeur à Oxford, 2^e éd., 1893, p. 41.

(2) *La vie du langage*, par Albert Dauzat, p. 112 (1910).

(3) *Ibid.*, p. 169.

« civilisation et d'état social » mentionnés par l'auteur, concédons pour les besoins de la discussion que le temps aura raison de ces obstacles. N'oublions pas toutefois qu'il a fallu quatre siècles et plus aux Germains de la Gaule pour que les différences s'effacent entre vainqueurs et vaincus. Au neuvième siècle, la personnalité des lois était encore en vigueur, « chaque homme libre était jugé suivant les lois de sa race ». Or, en dépit du progrès moderne, l'on n'est pas encore parvenu à changer la nature de l'homme.

Voici, suivant M. Albert Dauzat, les éléments qui entrent en jeu. Il en compte trois, « le nombre, le degré de culture des deux peuples en présence, le prestige du conquérant ». ⁽¹⁾ Puis il cite de nombreux exemples dans l'histoire, où ces trois éléments exercèrent leur influence, faisant pencher la balance tantôt du côté d'une race, tantôt du côté d'une autre. Remarquons toutefois que les barbares du V^e siècle dans la Gaule, et à venir jusqu'à nos jours les autres peuples dominateurs, ne se soucièrent jamais beaucoup des questions linguistiques. Ce n'est que depuis un siècle environ que l'on aperçoit un réveil des nationalités. Ce réveil correspond précisément à l'ère des inventions modernes qui ont rapproché les peuples et développé le sentiment de conservation.

Depuis ce temps, l'intervention des pouvoirs a introduit un nouvel élément de lutte.

Devenu intrusif, l'État a voulu intervenir, en différents pays, pour imposer une langue à ses sujets. Mais l'expérience jusqu'ici démontre qu'en froissant les susceptibilités de race, l'État a plutôt nui à sa cause qu'il ne l'a servie.

« La langue, dit Bluntschli, est le bien le plus essentiellement propre du peuple, la manifestation la plus vive de son caractère, le lien le plus énergique de sa culture commune. » ⁽²⁾

« Une nationalité attaquée par l'État dans son existence morale et intellectuelle, dit le même auteur encore à propos des langues, est naturellement poussé à la résistance énergique »... « C'est la plus juste cause de révolte contre la tyrannie. La légalité peut en souffrir ; le droit n'est pas violé. » ⁽³⁾

« Aussi l'État n'a-t-il pas le droit d'arracher à un peuple son idiome, ni d'en interdire le progrès et la littérature. »

(1) Ibid. p. 170.

(2) *Théorie générale de l'État*, p. 80 (2^e éd.)

(3) Ibid. p. 81.

L'écrivain ajoute : « Un peuple civilisé dont on proscrit la langue de l'Église et de l'École, le ressentira toujours comme une amère injustice. »

C'est là une pure leçon de l'histoire politique de nos jours, en Russie, en Prusse, autrefois en Irlande, etc.

Il n'est pas besoin de dire que ce qui s'applique à l'État s'applique à quelque groupe de persécuteurs que ce soit. Ni l'État, ni même l'Église qui, du reste, ne l'entreprend jamais et n'est pas en cause ici, encore moins ces groupes ambitieux qui n'ont rien de commun dans leurs actes avec l'un ou l'autre de ces grands pouvoirs, ne sont donc justifiables d'attaquer une langue au profit d'une autre. L'État lui-même dépasserait la limite de ses attributions, on l'a vu.

Le principe des nationalités est considéré aujourd'hui par les meilleures autorités comme principe de droit public. Tout ce qui est attribut de nationalité est par là même de droit public. Or, le droit public est en parfait accord, ici, avec le droit naturel. L'anéantissement des langues étant reconnu du reste comme absolument impossible, tout ce qui pourrait arriver, c'est une fusion ; mais alors quel serait le sort de l'anglais ? De tout côté donc l'on se heurte à l'absurde. Mais si c'est une pure tyrannie, un pur attentat à la liberté pour un État de s'attaquer à la langue de ses sujets, que dire des particuliers qui s'y emploient ? Et quel singulier affront, quelle injustice, quand la langue attaquée a, par exemple, comme le français, la sanction positive des lois, et quand elle a pour elle, dans un pays, un usage séculaire, et qu'elle est parlée par des millions d'habitants ?

Non, l'unité morale d'un pays, son expansion religieuse, le progrès, tiennent d'abord à la vertu des citoyens, puis ils tiennent à celle d'apôtres qui s'y dévouent ; ils tiennent à l'esprit public, au respect du droit, toutes choses qui n'ont pas besoin de l'unité de langue pour fleurir chez les peuples nouveaux comme chez les peuples anciens.

Il existe pour le moment deux langues destinées à vivre en cette Puissance du Canada, le français et l'anglais, l'un comme fixé à la racine du sol, l'autre, en dépit d'une diffusion plus grande, plutôt superposé. Nous ne demandons pas la disparition de l'un ou de l'autre ou l'absorption par l'un ou l'autre ; nous voulons par exemple d'une volonté bien arrêtée que le français vive et continue son expansion. Ce serait « une calamité », dit

M^{gr} Bourne, s'il en était autrement. Le foyer d'où le français rayonne serait-il assez ardent pour que sa flamme continue à éclairer et à réchauffer l'âme de ceux qui ont hérité du don de sa lumière ?

C'est sans doute l'un de ces problèmes complexes qu'il faut laisser d'abord à Celui qui gouverne les nations. Humainement parlant, le sort dépendra de la force bienfaisante des traditions, du degré de culture, de moralité et d'organisation sociale du peuple qui parle cette langue.

En attendant un résultat que nul ne connaît, le devoir de ce peuple est tout tracé : prendre conscience de ses droits pour les défendre. Rappelons-nous seulement ces graves paroles :

« Les peuples chez lesquels dominent les qualités *viriles* de l'âme (la raison et le courage) — c'est encore l'éminent sociologue Bluntschli qui parle — ont seuls, rigoureusement parlant, cette force d'esprit et de caractère qui fonde et conserve un État national ; ceux dont la nature est plutôt *féminine* sont toujours gouvernés par les autres. »

J.-E. PRINCE.

REVUES ET JOURNAUX

Le Congrès eucharistique de Montréal—Journal d'un congressiste, par Mgr Stanislas Touchet, évêque d'Orléans. (*Le Correspondant*, 31, rue St-Guil-laume, P. ; 10 octobre, pp. 3-30.)

Notes de voyage qu'on a pu lire aussi dans nos journaux, où elles ont été reproduites. Des passages sont vibrants, pleins d'émotion ; ici et là, le récit est interrompu pour laisser se dégager une leçon historique ou morale ; quelques notes sont assez piquantes....

Une promenade à Contreras, par M. Edouard Bourgeois. (*Le Courrier du Mexique et de l'Europe*, Mexico ; 14 octobre.)

Chronique, fort joliment écrite, par un Canadien français établi au Mexique.

LA LOI LAVERGNE

Plusieurs nous ont demandé des renseignements sur la loi connue généralement sous le nom de « loi Lavergne », adoptée par la Législature de Québec à sa dernière session : quel est le titre de la loi ? quel en est le texte ? est-ce une loi spéciale ou un amendement à des lois existantes ? quand sera-t-elle mise en vigueur ? . . .

Le recueil de nos lois ne se trouve pas dans toutes les bibliothèques, et il peut être utile que nous répondions ici même aux questions qui nous ont été posées.

« La loi Lavergne » est le chapitre 40 du statut I Georges V (1910), intitulé : *Loi amendant le code civil concernant les contrats avec les compagnies de services d'utilité publique.*

Elle ajoute deux articles au code civil, les articles 1682c et 1682d, dans la section qui se rapporte aux voituriers.

Voici le texte de ces deux articles :

1682c. Doivent être imprimés en français et en anglais les billets des voyageurs, les bulletins d'enregistrement des bagages, les imprimés pour lettres de voitures, connaissements, dépêches télégraphiques, feuilles, et formules des contrats, faits, fournis ou délivrés par une compagnie de chemin de fer, de navigation, de télégraphe, de transport et de messageries ou d'énergie électrique, ainsi que les avis ou règlements affichés dans ses gares, voitures, bateaux, bureaux, usines ou ateliers.

1682d. Toute contravention par une compagnie de chemin de fer, de navigation, de télégraphe, de téléphone, de transport, de messageries ou d'énergie électrique, faisant affaires en cette province, à une des dispositions de l'article précédent sera punie d'une amende n'excédant pas vingt piastres, sans préjudice du recours pour dommages.

Cette loi entrera en vigueur le premier janvier 1911.

A QUOI BON LE LATIN ?

(Suite)

Nous avons voulu expliquer l'importance d'une forte maîtrise latine pour la compréhension de notre langue française, afin de ne se point laisser prendre à la piperie des mots ; nous n'ignorons pas toutefois que les gens qui ont fort peu fréquenté les Grecs et les Romains, ne sont pas convertis et qu'ils enferment en leur docte cervelle la certitude que tôt ou tard *les sciences supplanteront les lettres*. Ce jour a déjà lui en certains quartiers ; les Grecs et les Romains sont bien vengés ! Malgré un certain savoir-faire, ces messieurs sont toujours prêts à donner quelque entorse à la langue et au bon goût, quand ce n'est pas au bon sens. ⁽¹⁾ Aussi bien, peut-être ne résisterons-nous pas à l'invite de dresser un jour procès : *Sciences versus lettres*, pour la formation de la jeunesse écolière.

Le latin enseigne donc le français : alors, dira-t-on, enseignons le latin par le français.

Funeste postulat s'il en fut jamais, plus mensonger encore que dangereux.

Nous croyons l'avoir prouvé, l'expérience et le bon sens s'en portent d'ailleurs garants, l'unique manière d'apprendre une langue, c'est de l'apprendre en elle-même, en faisant abstraction de l'idiome maternel. Étudions donc aussi le latin, suivant cette marche naturelle qui nous débarrassera des procédés mécaniques qui consistent à dire en face de la phrase traduite : *Tournez de telle façon*, ou encore : *Supposez telle chose*. Formules puériles qui ne sauraient donner à l'élève la véritable intelligence des règles. Faisons comprendre que penser en latin est le secret du choix terminal de l'expression, de l'emploi logique du mode du verbe, et que la

(1) BURNICHON, *l. c.*

traduction ne saurait être je ne sais quelle conception française des choses, qui, au fond, n'a rien de réel. ⁽¹⁾

Ajoutons en outre que le seul travail ne saurait suffire à tout : il faut de la méthode, mais quelque chose de simple, limpide et souple.

Qu'il existe de véritables traités didactiques en la matière, c'est ce que nous ne nous chargerons pas d'affirmer, car cette synthèse de l'enseignement du latin est encore pour nous le *rara avis* des anciens. Et pourtant les travaux ne se comptent plus, témoignage en somme de la difficulté de l'œuvre.

Au demeurant, nous n'irons pas nous esquinter à tenter l'entreprise ; ce serait à nous outrageante témérité, mais serons-nous honnis pour avoir bénévolement critiqué l'abus du thème latin ?

Il nous est parfaitement démontré que cet exercice est indispensable pour arriver à la connaissance du latin ; aussi, dirons-nous avec un écrivain de *l'Enseignement Chrétien*, qu'il est de notre devoir de nous attacher aux méthodes qu'ont suivies les anciens maîtres et qui ont eu des résultats bien supérieurs à ceux que l'on obtient maintenant, mais nous soutiendrons que le thème latin n'a pas le rôle qu'il doit jouer. Avec l'abbé Augier-Favas, nous dirons que c'est une erreur de vouloir commencer le latin par le thème. On oblige ainsi les enfants à écrire *dans une langue dont ils ne connaissent même pas les mots*. Ce serait donc par l'explication de la version qu'il faudrait débiter. Ainsi, dès que les enfants savent les déclinaisons et les conjugaisons et qu'ils commencent la syntaxe, il faut leur donner *des phrases latines à traduire ou à expliquer*. Le chanoine Boyer, ancien supérieur de Chartres, ne parle pas autrement : « Je puis affirmer que nombre d'esprits éminents et de professeurs vieillis dans l'enseignement m'ont dit : c'est ainsi que j'ai enseigné. Tous ceux qui, à ma connaissance, se sont conformés à cette méthode, en ont obtenu les meilleurs résultats. Jamais, ajoute l'auteur, je ne donnerais à mes élèves (au début de l'école du latin), une phrase française à mettre en latin. Pour cela il faut le dictionnaire : l'élève trop jeune le consulte mal, donne au mot qu'il y puise un sens qu'il n'a pas, se trompe de genre et de nombre, écrit mal les

(1) *Méthode graduée pour l'enseignement du latin*, par L. Currat.

temps du verbe, et commet enfin une multitude de fautes qui ne l'avancent d'aucune manière. Et même si un professeur passait quatre ou cinq mois à ces études préliminaires, nous sommes persuadé que sans avoir fait de thème, ses élèves seraient plus avancés que beaucoup d'autres, car encore une fois, c'est dans l'explication de la version et non dans le thème qu'est le point fondamental d'où dépend la solidité de l'édifice. »

Que les élèves voient ensuite l'*Epitome*, mais toujours sans dictionnaire. Comme on l'a fort bien dit: *Le dictionnaire rend la mémoire des élèves paresseuse: elle compte sur ce secours et ne se donne pas la peine d'enregistrer le mot qu'on a trouvé.* Quand on se repose perpétuellement sur le lexique latin ou sur le dictionnaire français-latin pour faire un thème ou une version, les mots ne restent pas dans l'esprit. On les écrit sur son papier à mesure qu'on en a besoin, sans effort pour les retenir. En vérité, c'est le professeur qui devrait être le dictionnaire de l'élève; à lui de dire le sens des mots qui se présentent.

Je n'ai rien à objecter, disait M. Michel Bréal, contre le dictionnaire latin-français, quoiqu'il se charge trop souvent de fournir à l'élève l'équivalent dont il devrait faire la découverte par lui-même. Mais le dictionnaire français-latin, tel qu'il s'est formé et développé dans la suite des temps, est un produit hybride, qui nous remplirait d'étonnement si l'habitude ne nous en cachait pas l'étrangeté. Là toute la langue est morcelée, dépecée, non d'après un principe particulier au latin, mais d'après un principe ou plutôt d'après des accidents particuliers au français.

Je suppose, par exemple, que l'élève ait à traduire le verbe « passer ». Il trouve dans son dictionnaire, ⁽¹⁾ rangées par numéros, vingt-neuf significations différentes, qui se rencontrent en effet dans le verbe français en question, mais qui en latin, sont réparties entre des locutions de toute sorte: passer pour, *haberi, existimari*; passe pour cela, *esto*; la rose qui passe vite, *brevis rosa*. Mettre bout à bout de cette façon les expressions latines, c'est appliquer au latin un rangement qui n'a pas été fait pour lui. Je prends encore le mot campagne; j'ouvre le dictionnaire et je trouve: battre la campagne, *delirare*; entrer en campagne, *ex hibernis movere*; campagne, année de service militaire,

(1) Voir Quicherat et Chatelain.

stipendia. L'élève est invité à s'introduire le latin dans la tête, non comme il était logé dans la tête des Romains, mais d'après un ordre fictif et fortuit. Heureusement que de se rappeler cet ordre est chose impossible : on peut feuilleter pendant des années le dictionnaire français-latin, on ne le retient pas. Il n'est qu'un assemblage de fiches comme les savants en composent pour leur usage. Tout le monde sent ce que cette façon de travailler a d'artificiel. ⁽¹⁾

Est-ce à dire que l'élève n'ait pas besoin de secours pour suppléer à l'insuffisance de son savoir ? certes non, mais outre le vocabulaire qu'il a pu se former lui-même, à l'aide de ses auteurs, à l'aide des mots qu'il a appris à connaître, il pourra recourir à ces recueils où les locutions sont rangées sous des têtes de chapitres empruntées aux différentes situations de la vie. Un tel recueil invite à la réflexion, car il fait passer sous nos yeux les divers aspects de la vie antique ; c'est ainsi que la mémoire se garnit et que l'abondance du discours, cette *copia verborum* tant vantée par les anciens, se nourrit et s'accroît peu à peu. ⁽²⁾

Pour l'explication de l'auteur, il ne conviendrait pas non plus de se borner à donner le sens de la phrase : ajoutez-y l'analyse grammaticale, donnez les raisons des changements subis par les mots, le pourquoi de la construction, des attractions modales, et par tous ces détails, non seulement vous ferez comprendre et goûter à l'élève le sens, le mécanisme de la phrase, la construction de l'auteur, mais en plus l'enfant retiendra les mots, les phrases, enrichissant sans cesse son vocabulaire.

Ce n'est qu'après avoir vu un certain nombre de paragraphes dans l'auteur, que l'on pourra alors commencer le thème ; et encore les premiers thèmes ne seront pas autre chose que la *rétroversion* des Allemands, suivis bientôt de thème d'imitation, puis en définitive de thèmes de règles. Ce n'est qu'en Quatrième, peut-être en Cinquième, au second semestre, que l'on tentera le thème oral.

Alors, croyons-nous, l'enfant aura un vocabulaire assez étendu pour travailler avec fruit ; il n'atteindra pas sans doute

(1) *De l'enseignement des langues anciennes*, par Michel Bréal, 1891.

(2) Cf. Michel Bréal, l. c. ; consulter : *Phraséologie latine*, par C. Meissner ; *Les mots latins groupés d'après leur sens*, par MM. Bréal et Bailly, 1891 ; *Frasesologia latina ad uso delle scuole secondarie*, Giuseppe Coceva, Rome, 1889.

au latin cicéronien, mais il se familiarisera avec le génie de cette langue dont l'Église est la conservatrice née, et à laquelle les sciences ont emprunté le plus clair de leur nomenclature.

Tels sont les sentiments que nous avons faits nôtres sur la valeur du thème latin pour les classes inférieures. Nous ne sommes pas le premier à les exprimer; nous ne nous faisons ici que l'écho des professeurs français, de ceux surtout qui sont restés fidèles aux anciennes méthodes, parce que, en dépit de toutes les nouveautés, il ne leur est pas encore prouvé qu'ils aient tort.

Que si l'on demande notre avis sur l'utilité du thème pour les classes d'humanités nous ferons alors l'apologie du thème latin. « Ne souions pas, dirons-nous avec M. Mossé, en parlant du *fort en thème*; regrettons plutôt que l'espèce en soit si rare. Le thème est un bon serviteur dont le concours est précieux d'abord dans l'étude du latin,—ce concours est trop évident pour qu'il soit nécessaire d'insister,—puis dans l'étude du français lui-même comme nous avons essayé de le faire voir. On discute sur l'intérêt des autres enseignements, il en est qui élèvent des doutes sur leur importance, mais tous sont d'accord pour reconnaître que la langue et la littérature françaises ne seront jamais assez étudiées; aussi rien de ce qui peut être utile à cette étude ne doit nous être indifférent, pas même le thème latin! »⁽¹⁾

Nous voulions accuser nettement ces quelques détails pédagogiques, c'est notre excuse pour avoir été si long; nous laisserait-on maintenant revenir au latin *in se* et conclure par la note catholique?

Pour nous, le latin est la langue du Pape notre père, de l'Église notre mère, la langue de la grâce, des sacrements, et de la prière liturgique, la langue de la théologie et de la philosophie chrétienne, la langue de ces phalanges glorieuses de martyrs, de saints, de docteurs, avec lesquels nous sommes en communion, dans tous les temps et sous tous les climats. Le latin, vraiment c'est la langue officielle du monde surnaturel, de la société la plus distinguée et la plus vaste qui fut jamais, des relations les plus

(1) Le thème latin et l'enseignement du français, par Emile Mossé, *Revue Universitaire*, N° 5, 15 mai 1909.

fréquentes, les plus intimes et les plus importantes. ⁽¹⁾ « Le signe européen, disait de Maistre, c'est la langue latine. » ⁽²⁾

Avec plus de vérité, nous écrivons : « Le latin est le signe catholique. » ⁽³⁾

Et là gît, sans doute, le secret de la haine profonde dont cette langue est l'objet ; quand on aura désappris le latin, il sera bien facile d'oublier le *Credo*.

« Aussi quel catholique ne souffre pas de l'indifférence où tend à tomber le latin, quand tant d'efforts sont faits pour doter l'humanité d'une langue universelle ! Si les prêtres parlaient et écrivaient couramment le latin, l'humanité, aujourd'hui comme au moyen âge, aurait sa langue universelle. Bien plus, l'Église romaine dirigerait l'humanité par le ministère mondial de l'Instruction publique qu'elle exercerait. Les ennemis de l'Église le savent bien, aussi vingt langues artificielles inventées par des particuliers ont tenté de satisfaire tout le monde. Des ecclésiastiques en ont eux-mêmes fabriqué, et encouragé d'autres pour paraître dans le progrès. L'*Esperanto* aujourd'hui tient le record, quoique son succès soit plus apparent que réel. ⁽⁴⁾ L'abandon du latin fait partie du programme de laïcité. L'espéranto est un moyen de combattre la langue de l'Église, aussi bénéficia-t-il de l'appui officieux du ministère de l'Instruction publique en France.

« Et pourtant, les sciences naturelles ont une nomenclature exclusivement latine. C'est grâce au latin que les naturalistes et les savants du monde entier peuvent s'entendre. En fait c'est une langue universelle, mais son influence ne s'exercera qu'autant que le clergé le voudra. » ⁽⁵⁾

Résumons enfin :

A sa fille qui le consultait sur l'étude du latin, Joseph de Maistre répondit : « On a voulu inventer des méthodes faciles, mais ce sont de pures illusions. Il n'y a pas de méthodes faciles pour apprendre les choses difficiles. L'unique méthode est de fermer sa porte, faire dire que l'on n'y est pas, et de travailler. »

(1) N'est-ce pas Brunetière qui disait que « tout homme politique peut avoir besoin de lire une lettre encyclique dans le texte » ?

(2) *Du Pape*, préface.

(3) BAINVEL, *l. c.*

(4) A Nice, où les étrangers abondent, les espérantistes ne s'entendent qu'au moyen d'interprètes !

(5) *L'Ami du Clergé*, 18 novembre 1909.

Avertissement effectif qui nous induira à saisir que pour être en mesure d'apprécier la plénitude de la pensée latine, pour estimer la fermeté de la proposition chez les grands stylistes romains, pour goûter ce je ne sais quoi d'achevé dans le choix des vocables, pour savourer ce purisme sans apprêts, si l'on peut ainsi parler, où le sens esthétique se complait et se repose, en un mot, pour priser la beauté latine, il faut de longues années d'étude. Cette beauté une fois comprise et goûtée établira le goût lui-même en possession de l'idéal qui lui servira désormais de règle. Ce sera cette balance, ce *mésos* dont parle Aristote, qui empêche de se laisser leurrer par les brillantes niaiseries de littérateurs aventureux et les excentricités complexes qui veulent être les marques d'un talent supérieur.

Puis, en voyant les élucubrations étranges des écrivains en vogue, cette langue incroyable, tourmentée, grimaçante, ces grâces littéraires qui font l'admiration des sots, ⁽¹⁾ le disciple des humanités classiques ne s'étonnera point; mais, sans plus, il reconnaîtra: *à quoi bon le latin.*

ADOLPHE GARNEAU, p^{tr}e.

(1) BURNICHON, *l. c.*

REVUES ET JOURNAUX

M. Hennequin ayant fait paraître dans le *Boston Transcript* un article sur *le Français déformé*, M. Louis-E. Cadieux lui répond. L'article de M. Hennequin aurait pu, remarque M. Cadieux, « confirmer l'idée erronée qu'ont certaines personnes mal informées que les Canadiens français parlent un jargon, ayant des rapports bien éloignés, s'ils en avaient, avec le français de France », et c'est sur ce point qu'il reprend M. Hennequin.

Une traduction de la lettre de M. Cadieux a été publiée dans *l'Opinion publique*, de Worcester, Mass. (15 octobre.)

QUESTIONS ET RÉPONSES

Nos lecteurs aimeront à lire le texte même de certaines questions qui nous ont été posées. Au lieu, donc, de la résumer, nous reproduisons en entier la lettre suivante de notre correspondant :

Ottawa, 15 octobre 1910.

Monsieur Adjutor Rivard,

Secrétaire général de la Société du Parler français au Canada, à Québec.

Mon cher maître,

Permettez-moi de vous soumettre une petite difficulté lexicologique que j'ai rencontrée dans le cours de mes lectures de vacances, et que votre rédacteur qui sait tout, à en juger par les « Réponses » qu'il fait à toutes les « Questions », s'amusera peut-être à résoudre pour le plus grand bien de vos élèves dont je suis.

Il s'agit du genre du mot « cantique ».

Dante a désigné sous le nom de *cantiche* les trois grandes parties, les trois actes de sa *Divine Comédie*. Certaines traductions françaises ont fait des « chants » de ces *cantiche* ; d'autres, plus littérales ou plus exactes, en ont fait des « cantiques ». Et Larousse nous dit en effet que les trois parties de la *Divine Comédie* sont appelées « cantiques » par le poète.

Une bonne douzaine de bons dictionnaires que j'ai pu consulter spécifient que—quelle que soit sa signification particulière—le mot « cantique » est du genre masculin.

Dans le *Dizionario Italiano, Inglese, Francese* d'Alfred Elwes, *translator of languages*, publié à Londres en 1855 (dictionnaire qui nous intéresse particulièrement en ce que son titre est suivi de la mention : *Wherein the genders of all Italian and French nouns are carefully noted down*), nous trouvons :

« Cantica, S. F. ; Cantico, S. M.—Cantique, s. M. »

Les commentateurs de la *Divine Comédie* parlent bien de « telle ou telle » *cantica*, font notamment remarquer que Dante a fini « chacune » de ses *cantiche* par le mot *stella*—le mot *cantica* et son pluriel *cantiche* étant du genre féminin en italien. Mais, si l'on en croit l'usage, il semblerait que « cantique », en français, dût être masculin.

M. Anatole France désigne cependant au féminin les « cantiques » de la *Divine Comédie*.

La première page du *Livre de mon Ami* débute ainsi :

« *Nel mezzo del cammin di nostra vita...*
« Au milieu du chemin de la vie... »

« Ce vers, par lequel Dante commence LA PREMIÈRE CANTIQUE de la *Divine Comédie*, me vient à la pensée, ce soir, etc. »

Et nous trouvons cet autre exemple dans *Le Lys Rouge*, à la page 162 :

« Dechartre disait des vers de Dante en regardant Florence... et reprenait les rimes de LA CANTIQUE : « A l'heure où notre esprit, etc. »

Il ne peut être question de coquilles dans ces deux citations ; mais il s'en trouve une, manifestement, dans cet autre passage du *Lys Rouge*, page 186 :

« Le prince Albertinelli va vous lire LE cantique dans LAQUELLE Béatrice explique les taches de la lune. Prenez la *Divine Comédie*, Eusebio, etc. »

Le typographe qui a composé cette page 186 du *Lys Rouge* n'était évidemment pas plus instruit que moi. Devant ce féminin hétéroclite que portait le manuscrit, il a fait ce que certains de ses compagnons croient bon de faire en pareille occurrence ; il a tout bonnement corrigé la « copie ». De son côté, l'auteur n'a pas manqué de faire ce que la plupart de nos confrères s'empressent de faire en pareille occurrence ; il a maugréé de son mieux l'ignorance du typographe, et il a rétabli, sur son épreuve, le genre qu'il entendait donner, envers et contre tous, à ses *cantiques*. Le malheureux compositeur n'y a plus rien compris, et, malgré la « revise » (Encore un mot couramment employé et qui ne se trouve pas dans les dictionnaires !) il a fait imprimer cette confusion de genres... Ce qui, entre nous, est un assez joli châtement de la fameuse justice immanente des choses à un écrivain qui se pique d'écarterquiller les yeux de ses lecteurs en étalant trop volontiers « d'innocentes coquetteries de lettré », comme le brave abbé Lantaigne qui disait à l'illustre M. Bergeret, en le rejoignant sous les premiers ormes du Mail :

— « La place m'est heureuse à vous y rencontrer. »

(Autre phrase dont je laisse l'analyse à votre rédacteur qui sait tout.—
L'Orme du Mail, page 97.)

J'aurais cru trouver le mot de l'énigme chez M. Remy de Gourmont qui nous avertit fort simplement, dans son étude sur *la Langue française et les Grammairiens*, qu'il connaît un par un presque tous les mots de la langue française, et qui nous donne effectivement la généalogie d'un bon nombre de vocables.

M. de Gourmont nous parle bien « des mots qui changent de sens, plus ou moins, en changeant de genre » ; il nous montre aussi que le genre féminin de *sentinelle*, dans tous les sens, « semble dû à l'effort des grammairiens qui savaient que l'original de ce mot est l'italien *sentinella* ». Et à ce compte-là, la *cantica* italienne aurait dû devenir en français *une cantique* pour tout le monde. Mais l'Aristarque du *Mercure de France* ne nous apprend toujours pas de qui M. Anatole France détient son privilège d'écrire au féminin un mot que l'usage, confirmé, a fait masculin.

Si votre rédacteur qui sait tout résout trop facilement ce petit problème, et s'il lui reste des loisirs, il pourrait peut-être nous dire encore ce qui autorise M. Anatole France à écrire :

« Les ÉTALS des bouchers étaient chargés de viande. » (*Sur la Pierre blanche*, page 4.)

Et si votre rédacteur qui sait tout découvre sans peine la règle qui ne veut plus qu'un étal, en se multipliant, devienne *des étaux* ; s'il a évidemment étudié dans les mêmes livres que M. Anatole France, je lui demanderai d'autre part de justifier grammaticalement l'emploi de la préposition « contre » dans la mention suivante, ou dans d'analogues mentions qui se lisent sur toutes les circulaires des éditeurs français et dans d'excellentes revues de Paris, notamment dans le dernier numéro des *Annales Politiques et Littéraires* :

« Pour recevoir sans frais ce volume (3 fr. 50, CONTRE mandat ou timbres), prière de s'adresser à... »

Et si votre rédacteur qui sait tout démontre que le bon langage peut s'écarter ainsi des dictionnaires et des grammaires, comme je le crois assez fermement d'ailleurs, je ne jetterai pas mes livres au feu ; mais soyez sûr que je reviendrai consulter votre rédacteur qui, puisqu'il sait tout, n'ignore pas combien nombreux sont les vocables, termes et expressions acceptables que les grammairiens et les lexicographes n'ont pas, ou pas encore acceptés.

L'occasion m'est heureuse à vous réitérer l'assurance de mes sentiments les meilleurs...

LOUVIGNY DE MONTIGNY.

Notre Secrétaire général a transmis cette lettre au rédacteur des *Questions et Réponses*. Ce dernier ne prend pas la mouche pour une pointe d'ironie, même répétée ; et, comme il est bien loin de *savoir tout*, il se réjouit plutôt de ce que M. de Montigny lui ait fourni l'occasion d'apprendre quelque chose. Il regrette seulement que M. de Montigny n'ait pas lui-même donné à ses questions les réponses que sa lettre laisse pressentir.

Il y a trois questions principales dans cette lettre :

1^o Comment peut-on expliquer l'emploi de *cantique* au féminin, dans les phrases citées de M. Anatole France ?

2^o De quel droit M. Anatole France écrit-il « les étals des bouchers », et non « les étaux » ?

3^o Comment justifier grammaticalement l'expression : « contre mandat » ?

1^o Pourquoi M. Anatole France a-t-il écrit : « ...la première *cantique* de la *Divine Comédie* »... etc ?

Notre correspondant écarte l'hypothèse de l'influence du genre féminin du mot italien *cantica*. Et il a bien raison, s'il veut

parler d'une influence pareille à celle qui a pu contribuer à déterminer le genre de *sentinelle*, et qui se serait donc fait sentir à l'origine sur le mot *cantique*.

En effet, si l'action analogique de l'italien avait pu s'exercer sur *cantique* comme sur *sentinelle*, on en trouverait des traces. ⁽¹⁾ Mais cela ne se pouvait, pour cette excellente raison que *cantique*, subst. masc., ne vient pas de l'italien. Il apparaît dans la langue dès le XI^e siècle, et l'on sait que les premiers emprunts du français à l'italien se sont produits au XIV^e siècle. (*Sentinelle*, tiré de l'italien *sentinella*, est du XV^e.)

Le fr. *cantique*, subst. masc., et l'italien *cantica*, subst. fém., non seulement ne viennent pas l'un de l'autre, mais ils ne sont même pas sortis de la même forme latine. Le fr. *cantique* est emprunté du latin *canticum*, neutre singulier; l'ital. *cantica* est tiré du latin *cantica*, neutre pluriel.

De là, la différence de genre entre le mot italien et le mot français. La double étymologie par les neutres est un phénomène bien connu dans le français même. Nous lui devons *arc*, subs. masc. (←= lat. *arcum*, neutre singulier) et *arche*, subst. fém. (←= lat. *arca*, neutre pluriel), etc. L'action de la double forme étymologique sur les genres a été étudiée dans le *Bulletin* (vol. III, pp. 10-11). Voir là-dessus Meyer-Lübke, *Gram. des langues romanes*, trad. Doutrepont, vol. II, pp. 76, 78 et 458.

Comment donc M. Anatole France a-t-il pu écrire: « la cantique »? Il avait à traduire l'italien *cantica*, employé dans un sens que le français *cantique* ne possède pas: le sens de *chant*, partie, division d'un poème; il a rendu *cantica* par la forme correspondante *cantique*, de la même manière qu'on fit autrefois *sentinelle* sur *sentinella*, et tout comme si le mot n'eût pas existé déjà dans la langue. Il a donc créé, pourrait-on dire malgré quelques cas antérieurs, un mot nouveau, un néologisme: le substantif féminin *cantique*, tiré de l'italien *cantica*, et il lui a donné le genre étymologique. Il est donc arrivé à ce néologisme, sous la plume de M. Anatole France, ce qui détermina autrefois

(1) Ce n'est que sporadiquement que *cantique* a été féminin; on le trouve avec ce genre dans les *Miracles de Notre Dame*. (Voir NYROP, *Gram. hist.*, vol. III, N^o 703.) Pourtant je dirai plus loin que c'est une action pareille qui s'est exercée dans le cas proposé à notre examen, mais que cette action ne s'est pas exercée sur notre vieux mot *cantique*.

le genre de *sentinelle*. Mais notre vieux mot *cantique*, emprunté de *canticum*, n'est pas ici en cause.

Je pense que c'est là la réponse qui tremblait au bout de la plume de M. de Montigny. Dans tous les cas, pour ma part, je n'en connais pas d'autre.

2° De quel droit le même auteur écrit-il au pluriel *étals*, et non *étaux* ?

De quel droit ? je vous le demande!...

3° Enfin, comment justifier grammaticalement les expressions « contre mandat, » « contre remboursement, » etc. ?

Je ne vois pas quelle difficulté *grammaticale* il y a dans « contre mandat ». *Contre*, entre autres choses, exprime l'échange. Exemple : « Le troc est l'échange direct d'un objet *contre* un autre. »

Quand donc un éditeur vous propose d'échanger un volume *contre* un mandat de 3fr. 50, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de *savoir tout pour démontrer que son langage ne s'écarte pas des dictionnaires et des grammaires*.

S'il fallait aller plus loin et justifier aussi l'évolution sémantique de *contre*, je pense qu'il suffirait de mettre à la suite les sens du mot pour faire voir comment il a pu passer de l'un à l'autre : de l'idée d'attaque, d'opposition, à l'idée de défense, de protection; de celle-ci à l'idée de proportion, de quantité relative; et de cette dernière, enfin, à celle d'échange.

M. de Montigny désire aussi qu'on explique le tour de la phrase suivante :

« La place m'est heureuse à vous y rencontrer. »

La tournure est hardie ; elle n'est pas à imiter... Je pense qu'elle est française tout de même.

« La place m'est heureuse... » La préposition *à*, dans son emploi le plus étendu, peut se mettre à la place de *pour*. Autrefois, c'était d'un usage plus fréquent. Bossuet ne dit-il pas : « secourable *aux* malheureux », « terrible *à* une armée »... ? et La Fontaine :

Le Japon ne fut pas plus heureux à cet homme
Que le Mogol l'avait été...

« Heureux à » signifie : qui procure une bonne chance à....

Or, « me » valant « à moi, » la phrase se réduit à : « La place est heureuse à moi... » et cela voudrait dire : « La place me procure une bonne chance, me fait éprouver du bonheur... » Et d'autre part, « heureux, » appliqué à un endroit, veut dire : où l'on jouit du bonheur. Le commencement de la phrase citée aurait donc ce sens : « Cette place est un endroit où j'éprouve du bonheur... » Et la phrase entière aurait cette signification :

« Cette place est un endroit où j'éprouve, à vous y rencontrer, du bonheur, » ou bien : « Cette place est un endroit où j'éprouve du bonheur à vous rencontrer. »

Mais il y a un autre sens possible, et qui peut-être est plus près du texte.

Heureux signifie encore : qui a du succès, qui réussit, et, avec ce sens, il peut être suivi de la préposition *à* et d'un verbe à l'infinitif. M^{me} de Sévigné écrivait : « Quoique vous soyez l'homme du monde le plus *heureux à être aimé,* » et Racine fils : « Leur fable est *heureuse à soumettre les cœurs.* » Cette dernière phrase veut bien dire : « Leur fable réussit, est propre à soumettre les cœurs ; elle est bien assortie au dessein, à l'entreprise de soumettre les cœurs. »

La phrase : « La place m'est heureuse... » aurait donc cette autre signification : « Cette place est pour moi propice, favorable pour vous rencontrer ; cette place est un endroit où il m'est facile de vous rencontrer ; je trouve aisément, ici, l'avantage de vous rencontrer ; une promenade sur cette place me procure la joie de vous rencontrer. »

M. de Montigny me demandait une explication ; je lui en propose deux. Peut-être en a-t-il déjà trouvé une troisième... Habile à poser des questions intéressantes, il est, j'en suis sûr, heureux à les résoudre quand une fois il les a posées.

A. R.

LE COMITÉ D'ÉTUDE DE MONTRÉAL

DE LA

SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

C'est le 5 juin 1910, à l'occasion de la conférence de M. Adjutor Rivard sur les poètes régionalistes, au Monument National, qu'un groupe de Montréalais se réunit pour fonder le Comité d'étude de Montréal de la Société du Parler français au Canada, et entendre M. Rivard lui-même faire l'historique de cette société, définir son objet et ce que doit être un comité d'étude.

Il importe de ne pas oublier qu'un comité d'étude doit être un bureau de consultation qui, prenant l'initiative quand il le faut, étudie les questions qui se soulèvent concernant la langue, et relève les expressions dialectales ou défectueuses dans la langue parlée par le peuple, ou dans la littérature canadienne-française.

C'est encore le devoir du Comité de travailler à l'enquête sur le parler populaire franco-canadien, de s'assurer de la présence, aux séances, de gens de différents comtés du district, de correspondants dévoués dans les diverses paroisses de la région, et de fonder des cercles sous sa dépendance.

Les membres titulaires de la Société présents à cette réunion étaient :

MM. Omer Héroux, l'abbé Perrier, l'abbé Élie Auclair, J.-V. Desaulniers, Olivar Asselin, J.-A. Beaulieu, avocat, Joseph Gauvreau, M.-D.

S'inscrivent, séance tenante : MM. Ed. Fabre-Surveyer, avocat, J.-A. Lynch, avocat, l'abbé E.-A. Deschamps, Ægedius Fauteux, J.-B. Archambault, avocat, Ed. Dubé, M. D., Philippe Durocher, Paul Paquette, N. P., Arthur Dubuc, Albert Lesage, M. D., Joseph Dumais, professeur, Montarville-P. de la Bruère, Alexandre Casault, comptable, D.-A.-E. Dion, N. P. J.-H. Baril, M. D. Joseph Baril, Guy Vanier, Anatole Vanier, Dr Bourgoin, Damien Masson, M. D., Rodolphe Boulet, M. D., C.-A. Millette, publiciste.

L'élection des officiers donne le résultat suivant :

Président honoraire : Sa Grandeur M^{gr} Bruchési.

Président actif : M. Omer Héroux.

Vice-Présidents : M. Ægedius Fauteux et M. J.-A. Beaulieu.

Sec. et Trés. : Dr Joseph Gauvreau.

* * *

Les réunions du Comité d'étude se tiennent à l'Université Laval, tous les lundis.

* * *

Durant le mois de juin, le Comité de Montréal s'est réuni, tous les lundis soir, s'occupant surtout d'organisation, de régie interne et de propagande. A chacune de ses séances, les membres furent nombreux, et bien que le Comité fût peu outillé encore pour faire un travail effectif, plusieurs suggestions importantes furent faites et mises à exécution, dans l'intérêt de la Société. Ainsi, la commission scolaire de la cité de Montréal a été priée d'abonner comme membre titulaire chacune des écoles sous sa direction, au *Bulletin* de la Société.

Dans le même sens, une invitation a été adressée à toutes les commissions scolaires indépendantes, dans les limites de la métropole.

Par son Président et son Secrétaire, le Comité a adressé à divers citoyens sympathiques à notre œuvre, une lettre circulaire annonçant sa fondation et le but qu'il poursuit.

Au commencement de juillet, époque des vacances, le Comité a dû suspendre ses réunions, mais son travail de sollicitation n'a pas cessé.

Le 24 octobre, il reprend ses travaux, heureux de compter plus de cinquante membres titulaires et au delà de deux cents membres adhérents.

Grâce à l'aimable hospitalité de M. l'abbé Desjardins, secrétaire de l'Université Laval, grâce à l'obligeance de l'administration du *Devoir* et de ses rédacteurs, membres titulaires du Parler français, grâce aussi à la généreuse collaboration de l'imprimerie Adj. Ménard, 3 Place Jacques-Cartier, le Comité n'a encore rien eu à déboursier pour ses frais de local et d'impressions.

Pour faciliter ses recherches, le Comité exécutif de Québec l'a généreusement gratifié d'une collection complète du *Bulletin*

du *Parler français au Canada*, soit huit volumes magnifiquement reliés, et du *Lexique de l'Ancien Français*, de Frédéric Godefroy.

* * *

Des lecteurs du *Bulletin du Parler français*, le secrétaire du Comité de Montréal se dispense de stimuler le zèle, sachant bien qu'ils trouveront en d'autres pages que celles-ci, motifs de travail, d'encouragement et d'ardeur. Il rappelle, cependant, que payer l'abonnement et lire le *Bulletin* ne constituent pas toutes les qualités d'un membre, surtout d'un membre titulaire.

Il aimerait, pour sa part, non seulement à distribuer des livrets de propagande à tous les membres titulaires ou adhérents de son Comité, mais surtout à recevoir ces mêmes livrets, à la première réunion de chaque mois, remplis de signatures et de souscriptions....

A titre d'encouragement et d'honneur rejaillissant sur la Société toute entière, il est heureux d'adresser au secrétaire général la lettre d'acceptation de la présidence d'honneur du Comité d'étude de Montréal, de Sa Grandeur Monseigneur Bruchési.

J. GAUVREAU.

Montréal, 24 octobre 1910.

ARCHEVÊCHÉ DE MONTRÉAL, 16 juin 1910.

M. le D^r Joseph Gauvreau, secrétaire
du Comité d'étude de Montréal
de la Société du Parler français au Canada.

Cher Monsieur,

J'accepte bien volontiers la présidence d'honneur du Comité d'étude que la Société du Parler français vient d'établir à Montréal.

Cette association a tant fait pour la bonne cause de la langue française que je suis très heureux de lui donner tout mon encouragement.

A Montréal comme à Québec, elle poursuivra, je n'en doute pas, le travail si méritoire et si efficace qui lui a gagné les sympathies et l'admiration de tous.

Recevez, cher Monsieur, l'expression de mon sincère dévouement.

† PAUL, arch. de Montréal.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(Suite)

Flange (*flànj*) s. m. Aug.

|| Boudin (saillie qui entoure en dedans la jante d'une roue de voiture de chemin de fer et la maintient entre les rails, L. et F.)

Flass (*flàs*) s. f.

|| Soie floche.

Flattant (*flatâ*) s. m.

|| Mer montante.

Floux (*fluks*) s. m., de l'ang. *fluke*.

|| Raccroc, coup plus heureux qu'habile (au billard, et *fig.*)

Flutailier (*flutâ:yé*) v. tr.

|| Jouer de la flûte.

DIAL. *Id.*, Haut-Maine, MONTESSON.

Flûte (*flut*) s. f.

|| Homme long et mince. *Ex.*: C'est une *flûte*, une grande *flûte*.

Flûter (*fluté*) v. intr.

|| Avoir la diarrhée.

DIAL. *Flûter* = m. s., Normandie, MAZE; = siffler, chanter, Centre, JAUBERT.

Flûteux (*fluté*) s. m.

1° || Flûteur, joueur de flûte.

DIAL. *Id.*, Centre, JAUBERT; Saintonge, ÉVEILLÉ.

2° || Qui a souvent la diarrhée.

Flux (*flu*) s. m.

|| Flux de ventre, diarrhée.

Fois (des) (*dé fwa*) loc. adv.

|| Tantôt, quelquefois, assez souvent. *Ex.*: *Des fois* il vient, *des fois* il ne vient pas.—*Des fois* je me trouve mieux, mais ça ne dure pas.

FR. *Pop.*, LAR.

DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY, DELBOULLE, MAZE, DuBOIS; Saintonge, ÉVEILLÉ; Centre, JAUBERT.

Follerie (*fôlri*) s. f.

|| Folie, action ou parole extravagante, acte ou parole de gaieté vive et bruyante. *Ex.*: Cesse donc de faire des *folleries*.

Follouère (*fôlwè:r*) v. impers.

|| Falloir.

DIAL. « I n'arait pas foyu » = il n'aurait pas fallu, Bas-Maine, DOTTIN.

Foncière (*fôsie:r*) s. f.

1° || Fond de culottes.

2° || Terrain bas et humide, bas-lond.

Fonçure (*fôsu:r*) s. f.

|| Fond. *Ex.*: La *fonçure* d'une boîte, d'une voiture, de culottes.—*Fonçure* d'un chapeau = coiffe d'un chapeau.

VX FR. *Fonsure* = fond, BONNARD.

DIAL. *Fonçure* = fond d'une cuve, d'un tonneau, Centre, JAUBERT.

FR-CAN. « *Fonçure* = planches qui servent de fonçure à une carriole, » POTIER, 1743.

Fond de pêche (*fô t pê:c*).

|| Terrain, fond sur lequel on établit une *pêche*. (V. ce mot.)

Fondre (*fô:dr*) v. tr.

|| Écouler, liquider (des marchandises), vendre (tout son fonds de commerce). *Ex.*: *Fondre* son stock, son magasin.

Fontif (*fôtif*) adj.

|| Bas, marécageux.

Fool's-cap (*fuls kâp*) s. m. Ang.

|| Papier écolier.

Foot-ball (*fut bá:l*) s. m.

|| Ballon (grosse balle à jouer, faite d'une enveloppe élastique gonflée avec de l'air comprimée, et qu'on lance avec le pied, DARM.). *Ex.*: Jouer au *foot-ball*.

Foutée (*futé*) s. f.

|| Couenne de lard grillée.

Forbir (*forbi:r*) v. tr.

|| Laver, frotter. *Ex.*: *Forbir* le plancher.

ÉTYM. FR. *fourbir* = nettoyer en frottant avec de l'émeri, du grès, du tripoli, etc. (des armes, des ustensiles de cuivre, de fer, etc.), DARM.

Forbu (*forbu*) adj.

|| Fourbu, harassé de fatigue.

VX FR. *Id.*, LA CUBNE, MONET.

DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY, DELBOULLE, MAZE, DUBOIS; Centre, JAUBERT.

Fly (*flây*), flag (*flâg*) s. f.

|| Brayette, braguette, fente de devant des pantalons.

FR.-CAN. On dit aussi: *souricière, petite brisque: culottes à la souricière, à la petite brisque.*

Forcer (*fôrsé*) v. tr.

|| Luxer (un membre).

DIAL. *Forchire (se) un membre* = m. s., Normandie, MOISY.

Forcin (*fôrsé*) s. m.

|| Crasse.

FR.-CAN. Cf. *farcin*.

Formage (*fôrmâ:j*) s. m.

|| Fromage.

DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY, DUBOIS; Bas-Maine, DOTTIN; Picardie, CORBLET; Saintonge, ÉVEILLÉ; Centre, JAUBERT.

VX FR. *Formagie*, BONNARD.

Foreman (*fô:rmân*) s. m. Ang. = m. s.

|| Contre-maitre, chef d'équipe, chef d'atelier, surveillant de travaux, chef d'un jury.

Farfinage (*fârfiná:j*), forfinage (*fôrfiná:j*) s. m.

|| Hésitation.

Farfiner (*fårfiné*), **forfiner** (*förfiné*) v. intr.

|| Hésiter.

Farfineux (*fårfiné*), **forfineux** (*förfiné*) adj.

|| Indécis, hésitant.

Forger (*förjé*) v. tr.

|| Contrefaire (une signature).

FR. *Forger* = fabriquer (un document faux), DARM.

Forgeon (*förjō*) s. m.

|| Forgeron.

Formance (*förmā:s*) s. f.

|| Forme, apparence. *Ex.*: Depuis sa maladie, il n'a plus *formance* d'homme = forme humaine.

VX FR. *Formance* = formation, forme, apparence, statue, portrait, Bos.

DIAL. *Formance* = m. s., Poitou, FAVRE; Centre, JAUBERT.

Formi (*förmi*) s. f.

|| Fourmi.

VX FR. *Id.*, BONNARD.

DIAL. *Id.*, Bas-Maine, DOTTIN.

Formiller (*förmijé*) v. intr.

|| Fourmiller.

VX FR. *Formiller* = s'agiter, BONNARD.

Formilière (*förmije:r*) s. f.

|| Fourmilière.

VX FR. *Id.*, BONNARD.

Forsure (*försu:r*) s. f.

|| Fressure.

Fort (*fö:r*) s. m.

|| Village, ensemble des maisons bâties autour de l'église de la paroisse.

FR.-CAN. Cf. *faubourg*.

Fort en sang (*fö:r ā sã*) loc. adj.

|| Irascible.

Fordon (*fördō*) s. m.

|| Frétillon.

Fortiller (*fôrɥiyè*) v. intr.

|| Frétiller.

Fortillon (*fôrɥiyô*) s. m.

|| Frétillon.

Fossé (*fôsé*) s. m.

1° || *Fossé de ligne* = fossé mitoyen, dans la ligne qui sépare deux propriétés.

2° || *Fossé de refente* = fossé tracé sur une propriété dans le sens de la longueur.

3° || *Fossé de travers* = fossé tracé sur une propriété dans le sens de la largeur.

4° || Fossette (petit creux sur certaines parties du corps, DARM.). *Ex.*: Le fossé du cou.

Fosse (*fô:s*) s. f.

|| Fossette. *Ex.*: La fosse du cou.

Fossette (*fôsèt*) s. m.

|| Fossé.

Fosset (*fôsè*) s. m.

|| Fossé.

Fosseyer (*fôseyé*) v. intr.

|| Fossoyer.

Fosséyeur (*fôsey:r*) s. m.

|| Fossoyeur.

DIAL. *Fosséyeurs* = m. s., Bas-Maine, DOTTIN.

Fou (*fɥ*) s. m.

|| *Faire un fou de qq'un, de soi-même* = le rendre, se rendre ridicule. *Ex.*: Il a essayé de me répondre, mais *il a fait un fou de lui*.

Fouaillon (*fwá:yô*) s. m. et f.

1° s. m. et f. || Femme ou fille mal habillée, qui a une mauvaise tenue.

2° s. m. || Enfant dissipé, agité.

Foué (*fwè*) s. f.

|| Foi. *Ex.*: *Ma foué!* (interjection).

DIAL. *Id.*, Centre, JAUBERT.

Fourgailer (*furgá:yé*) v. tr.

|| Fourgonner (remuer avec le fourgon les charbons allumés dans le foyer, fouiller qq'part en dérangeant les objets); *au fig.*, maltraiter, taquiner (qq'un).

FR.-CAN. « Je sais *fourgailer* = fureter », P. POTIER, Détroit, 1744; « *Fourgailer* des buches = remuer », P. POTIER, Détroit, 1744.

Fourgailleux (*furgáyé*) adj.

|| Fureteur.

Fouter (*futé*) v. tr.

1° || Donner, appliquer violemment, jeter, *foute* (pop.). *Ex.*: *Fouter* un coup de pied.

DIAL. *Id.*, Normandie, R. P. Pop.; Bas-Maine, DOTTIN.

2° || *Fouter le camp* = déguerpir.

3° || *Fouter la paix à* = cesser de taquiner, d'importuner.

Fouter (se) (*s fute*) v. réfl.

|| Se moquer, ne pas s'occuper. *Ex.*: Qu'il le veuille ou non, je *m'en fou ben*.

Foutre (ni) ni branle (*ni futr ni brâl*).

|| *Ça me fait ni foutre ni branle* = ça ne m'occupe pas, je m'en moque, ça ne fait rien.

FR.-CAN. Cette locution n'a ici aucun sens obscène.

Foutument (*fuřumā*) adv.

|| Extrêmement.

Fouyer (*fuyé*) s. m.

|| Foyer.

VX FR. *Fouier* = feu, réchaud, BONNARD.—« Vous serez au *fouyer* une vieille accroupie », RONSARD, *Poésies pour Hélène*.—COTGRAVE.

DIAL. *Fouyer* = m. s., Bas-maine, DOTTIN; Normandie, DuBois, ROBIN; Saintonge, ÉVEILLÉ.

Foutreau (*futró*) s. m.

|| Vison.

Foudrer (*fudré*) v. tr

|| Abattre, coucher (se dit du blé, de l'avoine que la pluie, le vent, la grêle a abattus). *Ex.*: Ce grain a été foudré par la dernière pluie.

FR. Le fr. a l'adjectif *foudré*: du blé foudré, BESCH., LAR.

FR.-CAN. On dit aussi: Le blé a foudré cette nuit = a été abattu...—Il y a de l'avoine à foudrer=en abondance.—On dit que le grain foudre, non seulement quand il est écrasé par le vent ou l'orage, mais encore quand il pousse trop vite pour que la paille ait la consistance normale.

Fouillage (*fuyà:j*) s. m.

|| Action de fouiller.

Fouillon (*fuyô*) s. m.

|| Grain.

Fouir (*fwi:r*) v. intr.

|| Fuir.

Four (envoyer sus, sous le) (*âvweyé su, su l fu:r*) loc.

|| Envoyer promener.

Fourbir (*furbi:r*) v. intr.

|| Faire le ménage.

Fourchetée (*furcté*) s. f.

|| Fourchée.

FR. *Fourchetée* = ce qu'on peut prendre en une seule fois avec la fourchette, LITTRÉ.

Fourrer d'dans (*furé ddâ*), mettre d'dans (*mèt ddâ*).

|| Dételer un cheval et le mettre à l'écurie; faire entrer dans l'étable.

Fournaise (*furnè:z*) s. f.

1° || Calorifère (appareil composé d'un foyer qui chauffe de l'air, de la vapeur, de l'eau, et d'un système de tubes qui les distribuent dans les pièces que l'on veut chauffer: calorifère à air chaud, calorifère à eau chaude, calorifère à vapeur, LAR.).

2° || Chaudière (foyer d'un calorifère à vapeur ou à eau chaude, LAR.).

Fraîche (*frè:c*) s. f.

|| Frais. *Ex.*: Prendre la *fraîche* = prendre le frais.

FR. *Fraîche*, s. f. = heure où il fait frais; se promener à la fraîche, DARM.; *mar.*, brise fraîche, DARM.

DIAL. *Fraîche* = frais, Normandie, ROBIN.

Frais (*frè*) s. m.

1° || *Être en frais de* = être en train de. *Ex.*: J'étais *en frais de dîner* = j'étais en train de dîner, j'étais à dîner, je dinais.

2° || *Se mettre en frais de* = se décider, s'apprêter à, se disposer à. *Ex.*: Je me mettais *en frais de dîner* = j'allais dîner, j'étais sur le point de dîner, je commençais à dîner. — Malgré son mal de jambe, elle s'est *mise en frais de* descendre l'escalier.

3° || *A faux frais* = sans soins, grossièrement, sans grandes dépenses, avec négligence. *Ex.*: Faire un ouvrage *à faux frais* = faire un ouvrage vite et mal, bousiller un ouvrage, le faire à bon marché et sans soins.

FR. *Faux frais* = dépenses, accessoires non prévues par le tarif, dépenses accidentelles, DARM.

Fraisil (*frè:zi*), **frasil** (*frá:zi*) s. m.

1° || Petits cristaux de glace ou fragments de glace flottant à la surface de l'eau ou entraînés dans sa masse.

FR. *Fraisil* et *frasil* = cendre de charbon de terre non complètement épuisée et que l'on retrouve dans une forge après un travail exécuté, LAR.

2° || Petite glace fine, peu épaisse.

Frame (*frè:m*) s. m. ←≡ ang.

|| Cadre, bâti, charpente, châssis.

Franc dans le collier (*frā dā l kòlyé*).

|| Franc du collier, (cheval) qui donne toute sa force pour tirer, (homme) qui ne tergiverse pas, loyal.

Francheté (*frā:cté*) s. f.

|| Franchise.

VX FR. *Id.*, BONNARD.

Frapper coup (*frapé ku*) loc.

|| Travailler. *Ex.*: Il n'a pas *frappé coup de l'hiver* = il n'a pas travaillé de l'hiver.

Fraule (*fró:l*) s. f.

|| Fraude.

Frauler (*fró:lé*) v. tr.

|| Frauder.

Fraye (*frèy*) s. f.

|| Frai (s. m.).

DIAL. *Id.*, Normandie, MAZE; Châtenois, VAUTHERIN.

Frédilleux (*frèdiyá*), frédileux (*frèdiló*), fréduleux (*frèdulá*) adj.

|| Frileux.

Fredoches (*frédóc*) s. f. pl.

|| V. *ferdoches*.

Freideur (*fredé:r*) s. f.

|| Froideur.

DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY.

Freidure (*fredu:r*) s. f.

|| Froidure.

DIAL. *Id.*, Bas-Maine, DOTTIN; Normandie, MOISY, MAZE; Centre, JAUBERT.

Freidir (*fredi:r*) v. intr.

|| Froidir.

DIAL. *Id.*, Centre, JAUBERT; Normandie, MOISY.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

ERRATA

Vol. IX, N° 1, p. 22, ligne 12, *muserale*, lire « muserolle.»

Vol. IX, N° 2, p. 51, ligne 8, *qui sont comme chez eux*, lire « qui sont ici chez eux».—p. 52, ligne 8, *acquitté*, lire «acquittés». —*in fine*, *ministre de la loi*, lire «ministre de la foi».

LES LIVRES

LOUIS TIERCELIN. *La Chanson des vieilles choses*. Paris (Lemerre), 1910, in-12, 153 pages.

Le chef du mouvement littéraire contemporain en Bretagne ajoute aujourd'hui à son œuvre ce recueil de poèmes, supérieur peut-être aux recueils qui l'ont précédé.

Un grand penseur disait avoir « versé sa tête » dans un de ses ouvrages; un grand poète a ici versé son cœur.

Dans les deux premières parties de son livre, on retrouve l'artiste profondément idéaliste et toujours vrai des *Asphodèles*, du *Livre blanc* et de *la Bretagne qui chante*. Il passe dans *la Chanson des vieilles choses* de ces reflets très purs qui éclairent la devise du vieux barde: « Bretagne est poésie », et dans les *Fêtes bretonnes* un souffle qui fait onduler la bannière du pays d'Armor.

Cependant il y a dans ce recueil une partie meilleure encore et plus attachante. C'est la troisième, intitulée: *Son petit livre*. « Son petit livre »... le petit livre de Simone, la petite fille du poète, sa « petite reine », sa « douce », qui « s'est envolée vers les anges »! Je ne crois pas qu'il soit possible de mieux exprimer, en des vers plus délicats, des sentiments à la fois plus profonds, plus vrais, plus touchants. Mais devant la douleur du poète, une sorte de discrétion respectueuse et tendre vous arrête; il semble que ce serait profaner ces beaux et simples vers que d'en analyser le charme pénétrant. Le seul éloge, et c'est le plus beau, que j'en puisse faire, c'est de dire qu'après les avoir lus, on voudrait pleurer aussi, et prier, avec le grand-père, sur la petite tombe de Simone.

ENGLEBERT GALLÈZE. *Les Chemins de l'âme*. Montréal (Daoust & Tremblay), 1910, in-8°, 19c. × 12c., 112 pages.

Notre *Bulletin* a publié, au mois de septembre dernier, une poésie d'avant-garde de ce recueil, *le Galant*. On a pu voir

comme joliment Englebert Gallèze sait dire les petites choses canadiennes. Il faut lire tout son recueil pour connaître aussi comment ce poète exprime en des vers plus amples l'âme même de la terre canadienne. Il chante les *Semences*, les « clochers augustes de chez nous », les « derniers sacrements » portés sur la route poudreuse à quelque mourant, la beauté de la patrie, d'une voix pieuse, et avec autant d'émotion qu'il met de verve et d'entrain à conter les aventures du *Galant*, des *Boulés* et des *Vieux Garçons*.

Car Gallèze a plus d'une corde à sa lyre, et il chante aussi le « mal d'aimer » ; mais ses chants d'amour même ont quelque chose de canadien, quelque chose de chez nous.

Des poèmes d'une autre inspiration, *Inquiétude*, *Væ Soli*, *Tristesses d'automne*, etc., terminent le volume, et il y a des vers qui ne dépareraient pas des recueils plus illustres.

Je ne voudrais pas faire entendre qu'Englebert Gallèze est un grand poète, « l'aède puissant et libre » que nous souhaitait Théophile Féréret ; non, car ! l'auteur des *Chemins de l'âme* a des négligences, des faiblesses même, et l'on regrette que certaines pièces n'aient pas été retouchées. Mais *les Chemins de l'âme* renferment déjà plus qu'une belle promesse, et l'auteur mérite d'être loué pour la pureté de ses inspirations, la vérité de son observation, et l'art avec lequel il sait varier et soutenir ses tons. C'est un poète.

ADJUTOR RIVARD.

REVUES ET JOURNAUX

Aux pays libres. (*Le Nouvelliste*, Lyon ; 3 octobre.)

Un écho du congrès eucharistique de Montréal. L'auteur de l'article compare les choses de France aux choses du Canada, et il éprouve un serrement de cœur à faire ce rapprochement.

De quel côté, demande-t-il, comprend-on mieux la liberté et le respect des croyances ? Il n'apparaît pas que le Canada représente un état de société « rétrograde, obscurantiste et suranné », comme disent les blocards français !

REVUES ET JOURNAUX

Retour du Canada—Une interview de Mgr Touchet, par M. Laurent Cernières. (Hâvre-Eclair, Le Hâvre, 2 octobre.)

M. Cernières a recueilli les impressions de M^{gr} Touchet et de M. l'abbé Tellier de Poncheville sur le Canada, comme ils débarquaient au Hâvre, à leur retour du Congrès eucharistique de Montréal.

Après avoir évoqué « les détails pittoresques et grandioses des fêtes canadiennes », M^{gr} Touchet dit à son interlocuteur la joie qu'il avait éprouvée de se trouver parmi le Canadiens français... L'éminent prélat n'omit qu'une chose, ajoute M. Cernières :

... parler de lui et des discours triomphants qu'il avait prononcés à Montréal, à Québec, prenant sans cesse la parole au nom de la France qui ne meurt pas, exaltant la gloire de Jeanne d'Arc, faisant acclamer et applaudir en sa personne la France et le drapeau tricolore !

M. Cernières a fait causer aussi M. Tellier de Poncheville :

Tandis que nous cheminons sur le quai, il me dit l'impression personnelle d'admiration qu'il rapporte de ce congrès colossal d'évêques, de prêtres et de fidèles ; il insiste sur le caractère des manifestations inoubliables qui groupèrent, dans les églises comme dans les hôtels de ville et dans les rues, des milliers de catholiques, sous les yeux respectueux et tolérants des incrédules et des protestants. Il m'avoua aussi combien il fut surpris et touché à la fois par la fidélité et la délicatesse de l'attachement des Canadiens français pour la mère patrie lointaine—sans que d'ailleurs ce sentiment puisse altérer leur loyalisme rigide envers le gouvernement anglais...

—Nous avons été là-bas chez nous, conclut-il, chez des frères, qui nous ont fait vivre dans une véritable féerie d'enthousiasme robuste et tendre...

France et Canada, par M. Louis Madelin. (Journal des Débats, 17, rue des Prêtres, St-Germain-l'Auxerrois, P. ; 6 octobre.)

M. Madelin donne sommairement le résultat d'une enquête faite par la Société France-Amérique, sur la question canadienne. Des témoins, comme M^{gr} Baudrillard, M. le Vicomte de Caix, M. de

Celles, etc., ont apporté à cette enquête des dépositions fort intéressantes sur les liens qui attachent le Canada à la France et les moyens qu'on pourrait prendre pour fortifier ces liens.

Un empire naît là bas, conclut M. Madelin; notre race et notre langue y ont, dès le début, de solides représentants. Les laisserons-nous étouffer? Question angoissante, question capitale. Nous nous devons de nous en occuper, de nous en préoccuper. Nous le devons à nos neveux qui un jour trouveront peut-être prises les places qu'on leur pouvait garder. Nous le devons à nos morts.

L'article de M. Madelin commence par la citation d'un passage du discours prononcé par M. Dandurand à l'inauguration de la statue de Montcalm, à Vestrie-Candiac :

D'aucuns se demande peut-être dans cet auditoire ce qu'il est advenu des colons français abandonnés de l'autre côté de l'Atlantique, il y a cent cinquante ans. Ils sont restés attachés à la terre et, groupés autour du clocher de la paroisse que dominait le coq gaulois, ils ont transmis à leurs enfants le seul héritage reçu des aïeux, le dépôt sacré de la langue française.

France et Canada est le titre même de la brochure publiée par le Comité. (En vente au Comité France-Amérique, 21, rue Cassette, Paris; 1 fr.)

Merci à la *Revue des Poètes* pour les félicitations qu'elle nous adresse à l'occasion du prix attribué par l'Académie française à notre *Bulletin*. (10 octobre.)

Dans la *Canadienne* (26, rue de Grammont, P. II; octobre), nécrologie de M. Hector Fabre par M. Maurice Hodent; un article sur l'enquête du Comité France-Amérique, avec reproduction de quelques témoignages; le *Congrès eucharistique de Montréal*, par Jacques Bonhomme; un compte rendu, signé: L. Modar, des *Feuilles volantes et Pages d'histoire* de M. Ernest Gagnon, « dont la plume élégante et déliée est celle d'un écrivain de la bonne école »; etc.

La *Nouvelle-France* d'octobre publie un chapitre du livre, actuellement sous presse, de notre président d'honneur. M. l'abbé Amédée Gosselin (*L'Instruction au Canada sous le régime français*).

Dans le même numéro, M. l'abbé Camille Roy donne une excellente *Causerie littéraire* sur l'ouvrage de MM. Desrosiers et Fournet, *la Race française en Amérique*, et le R. P. Rouleau une notice bibliographique sur le troisième volume des *Elementa Philosophiae Christianae* de M. l'abbé S.-A. Lortie.

A. R.

SARCLURES

* * «Une famille bien éprouvée, c'est bien celle de M. X... de la ville Saint-Paul, qui en tombant d'un premier étage, samedi, c'est infligé de grave blessures!!!»

Toute une famille qui tombe d'un premier étage, et qui s'inflige, on le croit volontiers, de graves blessures! Voilà, en effet, une bien dure épreuve.

* * Certains journaux français des États-Unis laissent passer dans leurs colonnes des réclames tellement... extraordinaires qu'on se demande si les annonceurs ne sont pas de mauvais plaisants qui se rient du public.

Une compagnie de New-York demande des... «*repriseuses d'expérience de trous*»!

Une autre maison annonce une «*vente spéciale d'écoulement de lots dépareillés ou fin de lignes en fait de corsage*»!

Voici un Monsieur qui a inventé une «*sorte de structure de couche*», et il explique qu'il s'agit d'un sofa «*fortement huppé*»!

Ailleurs une compagnie qui fait du blanchissage, et qui s'appelle en anglais «*Wet Wash Laundry*», annonce sérieusement: «*Nous Faisons une Spécialité de Lavage Humide*»!

* * «*Ces vingt gros volumes sont assez difficiles à se procurer.*»
C'est-à-dire; il est difficile de se procurer ces vingt volumes.

* * «*Il a été rué par un cheval vicieux.*»

Ruer s'employait autrefois transitivement avec le sens de «*lancer violemment*»; mais, en parlant d'un cheval, on ne peut dire qu'il *a rué quelqu'un*; il *rue* tout simplement. *Ruer* est ici intransitif.

LE SARCLEUR.

ANGLICISMES

Anglicismes	Equivalents français
<i>Set</i>	1 ^o Collection, réunion, assortiment.
Un <i>set</i> de livres	Une collection de livres.
Il a un <i>set</i> complet de livres de comptes	Il a une collection complète de livres de comptabilité.
Le professeur nous a donné à faire un <i>set</i> complet de <i>book-keeping</i>	Le professeur nous a donné à faire une série complète d'opérations de comptabilité.
Un <i>set</i> d'amis	Un cercle, une réunion d'amis.
Je suis avec un bon <i>set</i> d'amis.	Je fréquente des amis de bonne compagnie.
Fréquenter dans le grand <i>set</i>	Fréquenter la haute société.
Ces gens-là forment un drôle de <i>set</i>	Ces gens forment une réunion bien étrange.
Pierre et moi, nous formons un vrai <i>set</i> d'amis	Pierre et moi, nous formons la vraie paire d'amis, un couple de vrais amis.
<i>Set</i> de gamins, de mauvais sujets, de vauriens	Un tas de gamins, une clique de mauvais sujets, une bande de vauriens.
Ils vous ont là un <i>set</i> d'hommes capables de faire réussir n'importe quelle cause.....	Il y a là une pléiade d'hommes capable de faire réussir n'importe quelle cause.
Un <i>set</i> de marchandises de première classe	Un assortiment de marchandises de première classe.
Un beau <i>set</i> de chevaux.....	Un bel attelage de chevaux.
Un <i>set</i> de cuisine.....	Assortiment d'ustensiles de cuisine.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

Atlas linguistique de la France, publié par MM. Gilliéron et Edmont.—M. H. Champion, libraire, 9, Quai Voltaire, à Paris.—Le fascicule, 25 francs.

* * *

Polybiblion. Revue bibliographique universelle, publiée sous les auspices de la Société bibliographique. Paris, rue Sant-Simon, 5. Partie litt., 16 fr.; Partie echn., 11 fr.; les deux parties réunies, 22 fr.

* * *

L'Argus des Revues. Mensuel. Publié par l'*Argus de la Presse*. Paris, rue Drouot, 14. Contient l'indication des titres et des auteurs des principaux articles parus dans les revues françaises et européennes. Chaque titre porte un numéro d'ordre; il suffit d'envoyer ce numéro à l'administration de l'*Argus*, pour recevoir l'article. Par article, 1 fr.; par coupure de journal, 0 fr. 30; tarif réduit pour 100 coupures.

* * *

Le Courrier de la Presse. Bureau de coupures de journaux. Dir., M. Gallois, Paris, boulevard Montmartre, 21. Fournit à ses clients les articles de journaux et de revues, les concernant personnellement, ou sur un sujet quelconque auquel ils s'intéressent. Par coupure de journal ou de revue, 0 fr. 30; tarif réduit pour 100 coupures.—Catalogue de 13,000 journaux et revues: 3 fr. 50

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Le BULLETIN, organe de la *Société du Parler français au Canada*, est dirigé par un comité nommé par le Bureau de direction. Il paraît une fois par mois, sauf en juillet et août. Les abonnements partent de septembre.

Conditions d'abonnement : Canada et États-Unis, \$1.00; Union postale, 8 francs ; réduction de moitié aux élèves des collèges et des couvents du Canada.

On peut devenir membre de la Société et recevoir, à ce titre, le BULLETIN, en envoyant au Secrétaire une demande d'inscription et le montant de la cotisation annuelle (\$10.00 pour les membres bienfaiteurs ; \$2.00 pour les membres titulaires ; \$1.00 [Étranger : 8 francs] pour les membres adhérents). Les cotisations sont dues au 1^{er} septembre ; mais on peut s'inscrire en tout temps durant l'année, en payant les arrérages. Les membres adhérents et les abonnés, qui s'inscrivent après le 1^{er} février, doivent, pour recevoir les numéros du BULLETIN parus depuis septembre, verser un supplément de 50 sous.

Les huit premiers volumes du BULLETIN sont en vente. Prix, chaque volume : \$2.50 ; le premier et le troisième volume ne se vendent que dans la série complète des huit années du BULLETIN, dont le prix est de \$25.00.

Pour tout ce qui concerne la Société et le BULLETIN, s'adresser

A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE

de la *Société du Parler français au Canada*

Université Laval

(Casier, N° 236)

QUÉBEC

Imprimerie et Reliure, L'ACTION SOCIALE (limitée), Québec.